

Bordeaux, le 31 mai 2022

## SUPT-un protocole pour avancer

Construire UNIS  
& AGIR Ensemble !

En décembre 2020, lors du CT, nous nous abstenions sur l'aménagement des cycles de travail et votions contre les cycles de travail qui nous ont été présentés, quand d'autres votaient pour. C'est d'ailleurs cette approbation qui contraint la mise en place des horaires actuels. Il aura fallu que nous interagissions avec les agents dès le 22 mars pour faire comprendre les problématiques négatives d'organisations et de vie.

La CGT a donc bien compris dès le départ que le mal est plus profond aux SUPT et qu'il ne s'agit pas seulement d'un problème de cycle de travail.

Une grande partie d'entre-vous nous a sollicité sur les horaires, le mal-être, l'organisation du travail.

Après les négociations du 13 mai dernier et surtout, après que les agents ont validé les propositions d'amendement du protocole d'accord que l'administration nous a envoyé, celles-ci ont été validées par le vice-président, l'administration et le service. Le protocole d'accord a donc été signé par notre organisation syndicale le 25 mai 2022.

### Horaires :

- Modification du positionnement des 15 minutes (embauche au lieu de débauche)
- Bilan en octobre 2022
- Ajuster éventuellement le dispositif et proposer un nouveau passage en CT de novembre 2022
- Application à titre d'essai des horaires d'été (jusqu'au 29/08/22)
- Bilan en octobre 2022
- Ajuster éventuellement le dispositif et proposer un nouveau passage en CT de novembre 2022

### Mal-être, iniquité, télétravail, gestion RH...

Echéancier avec groupes de travail en présence de la DRH, des représentants du personnel, de la Direction et des agents du SUPT librement désignés. Première session en juin 2022.

### Organisation du travail, moyens matériel....

Renforcement des réunions SUPT avec des représentants de chaque atelier, librement désignés par les agents. Des comptes-rendus seront rédigés à l'issue des réunions qui seront adressés à la DRH, aux représentants du personnel.

**Il faut souligner l'importance de la mobilisation des agents, la venue d'une délégation et la signature de ce protocole d'accord. La voix des agents est à prendre en considération avec la nécessité pour la direction de travailler ensemble. La CGT s'inscrit dans ce registre et nous serons garants de cette continuité.**

**Nous serons aussi attentifs aux bilans, aux groupes de travail et aux retours des réunions SUPT.**

**Du travail reste à faire malgré tout et pour obtenir des avancées, c'est ensemble que nous réussirons**



Nos tracts

**SYNDICAT CGT DE BORDEAUX MÉTROPOLE**

Tél : 05.56.99.86.49 / 06.30.77.79.12

Maison des Syndicats Esplanade du 8 Mai 1945 33045 BORDEAUX CEDEX

Courriel : [cgt.cub@bordeaux-metropole.fr](mailto:cgt.cub@bordeaux-metropole.fr)

Site web : <http://perso.modulonet.fr/cgtcub33>

